

# Les temps-partiels à la DGA-SD : une gestion aléatoire ?

Tous les agents de la collectivité ont été invités à formuler leurs souhaits relatifs aux temps-partiels avant le 6 avril 2018. Pour ceux de la DGA-SD, du fait d'une réorganisation encore floue des différents services, l'exercice en devient périlleux !

En effet, comment se projeter professionnellement et personnellement dans une organisation de travail qui n'est pas encore lisible ?

**Cette difficulté à anticiper peut amener tout un chacun à s'interroger :**

Est-ce que le fait de formuler une demande ne sera pas un frein à une mobilité éventuelle ?  
Est-ce que mon temps partiel sera remis en question dans la nouvelle configuration si l'effectif est modifié ?  
Les avis des cadres hiérarchiques seront ils basé sur la configuration actuelle ou dans la projection des futures organisations ?

D'autre part, nous ignorons aujourd'hui si les postes de compensation de temps partiel seront maintenus en l'état après le 1<sup>er</sup> septembre 2018 afin de permettre la pérennisation des modalités de fonctionnement actuelles des services ?

**Alors que les agents vont être amenés à faire vœu de mobilité dans un mois, ces questions sont aujourd'hui sans réponse !**

Afin de lever toutes les ambiguïtés et d'établir une procédure en phase avec la réalité actuelle et celle à venir de la DGA-SD, **nos deux organisations syndicales proposent un moratoire des temps-partiels actuels jusqu'au 31 décembre 2018 et un report de la procédure de demande au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**



Ce moratoire permettra :

- de laisser se dérouler la mobilité et l'installation des nouvelles équipes de manière apaisée ;
- à la hiérarchie de prendre la dimension des nouvelles nécessités de service pour prendre en compte les demandes formulées ;
- de renouveler les compensations jusqu'à la fin de l'année civile pour évaluer réellement l'impact de leur maintien en poste ou leur suppression éventuelle et de faire coïncider leurs arrêts avec les années civiles budgétaires.

**Au-delà de cette mesure, nos organisations syndicales demandent un état des lieux des compensations de temps partiel.**

Dans cette période de totale insécurité pour les agents, il revient à l'administration d'œuvrer pour davantage de stabilité et de sérénité sur ces questions !